

Transfert des zones d'activités au Grand Figeac :

Le conseil avait déjà délibéré concernant le transfert des zones d'activités au Grand Figeac ainsi que le conseil communautaire sur le reversement de la taxe d'aménagement. La position du Grand Figeac ayant changé et après la prise en compte des différentes attentes des élus. Le conseil approuve le transfert des zones d'activités ainsi que les conditions de reversement de la taxe d'aménagement tel que défini.

Taxe d'aménagement :

La communauté de communes propose aux communes ayant une zone d'activités d'intérêt communautaire sur leur territoire d'instaurer avant la fin novembre à la taxe d'aménagement un taux additionnel de 1% sur les zones d'activités qui sera ensuite reversé au Grand Figeac.

Le conseil décide d'instituer un taux additionnel de 1% dans le périmètre de la zone du Couquet.

Affectation de la dynamique TP (taxe professionnelle) :

Concernant le versement de la dynamique TP (taxe professionnelle) les membres du conseil décident comme les années précédentes de l'affecter en section de fonctionnement aux interventions des services techniques communaux.

Adap : agenda d'accessibilité :

Le conseil délibère favorablement et autorise le Maire à demander l'approbation de l'agenda d'accessibilité pour la commune.

Aide aux sinistrés de l'Aude :

Nous ne rappellerons pas les évènements survenus le mois dernier. Le conseil municipal décide de verser une aide financière au Département de l'Aude

Proposition de vente d'un terrain à Bataillou :

Un particulier souhaite vendre un terrain situé dans la zone AU1 de Bataillou ou demande à être autorisé à vendre. Ce terrain de 1806 m2 est toujours prévu en zone AU après révision du PLU. Il pourrait faire partie des réserves foncières envisagées. Afin de maîtriser l'aménagement de ce quartier conformément aux orientations d'aménagement. L'ensemble du conseil donne son accord de principe pour l'achat de cette parcelle.

Tarifs liés au marché aux truffes :

Le marché va se mettre en place tous les dimanches à partir du 2 Décembre jusqu'en février à 15h salle des Gardes.

Il est nécessaire de fixer le montant de la redevance pour les apporteurs.

Le conseil fixe le prix de l'emplacement pour cette année de lancement du marché. Le tarif sera ensuite ajusté en fonction des résultats obtenus.

Questions diverses**Délibération pour la demande de DETR :**

Afin de déposer le dossier DETR, nous devons établir le plan de financement pour le projet de la traverse du Port.

Ces travaux ont été divisés en deux tranches. L'estimatif établi par le bureau d'études est présenté au conseil.

Le plan de financement tel que présenté est accepté par l'ensemble du conseil.

Nomination d'un conseiller pour la nouvelle commission des élections :

La loi n° 2016-14048 du 1^{er} août 2016 rénove les modalités d'inscription et de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent. Cette réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives, qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et de radiations.

En vertu de l'article L.19 du nouveau code électoral, les membres de la commission de contrôle sont nommés par le préfet pour une durée de 3 ans sur proposition de la commune.

Un conseiller municipal est donc nommé afin de siéger au sein de cette commission.

Présence du loup et de l'ours :

Le maire donne ensuite lecture au conseil d'un projet de lettre adressée au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire concernant l'inquiétude des élus de la Région d'Occitanie concernant la présence de prédateurs tel que le loup et l'ours dans notre région afin de soutenir les éleveurs.

Le conseil est d'accord pour envoyer cette lettre au ministre.

Le conseil approuve la délibération d'une décision modificative afin de régulariser le compte des emprunts.

Avancement des projets:

- Remparts : parcours administratif en cours
- Travaux pelouse du stade : Travaux par l'entreprise ID Verde.
- Traverse du Port : déjà évoqué
- Allée Champollion : Attente des éléments actualisés
- Révision du schéma d'assainissement : demande d'avis à la DDT en cours
- PLU : Nous avons établi la liste des emplacements réservés et passé en revue le règlement et le zonage. Une réunion publique de présentation du PADD aura lieu le 10/12 à 18h00. La réunion des personnes publiques associées est reportée à une date indéterminée.
- Maison Baldran : Cuisine installée, reste le chauffe-eau.
- Hangar de Vic : Mise en place probable début 2019. Le permis de construire a été obtenu. L'intervention d'un maçon est nécessaire pour les bases de poteaux et le remplissage de ces derniers.

Des fissures entre la route et le premier pont en partant au Soulié ont été signalées. Des travaux de préservation afin de protéger le mur et éviter les infiltrations pourront être envisagés.